

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

| | |
|---|--|
| Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22 | L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire. |
| Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 | Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPEZ, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, et Valérie CHANUT Absents : Ernest FRANCO, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe PINEL, Adeline FILLOT et Philippe RISCH Pouvoirs : Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale TURMEL LOTTEAU (pouvoir donné Véronique P'ROT), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Valérie CHANUT), Philippe RISCH (pouvoir donné à Fabien DUMAS) Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-013
SEANCE DU 26/01/2023**

OBJET : Autorisation de signature – renouvellement au 1^{er} janvier 2023 de la convention de prestation de service – multiaccueil « Poisson Lune »

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2011-047 du 28/07/2011 portant autorisation de signature de la convention de prestation de service unique pour le multi-accueil « Poisson Lune » pour 2011 à 2014
Vu la délibération 2015-015 du 26/03/2015 portant autorisation de signature de la convention de prestation de service unique pour le multi-accueil « Poisson Lune » pour 2015 à 2018
Vu la délibération 2017-044 du 31/08/2017 portant ajout de la charte de la laïcité par avenant
Vu la délibération 2019-003 du 17 janvier 2019 portant autorisation de signature de la Convention PSU du 1/01/2019 au 31/12/2022*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon participe au financement de la structure multi accueil de Vourles au titre de la prestation de service (PS), et de la convention territoriale globale (CTG)

La prestation de service est un contrat d'objectifs et de financement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'accueil destiné aux enfants de 0 à 6 ans.

La convention qui devra être signée aura pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'interventions et de versement de la PS pour l'EAJE POISSON LUNE, de prendre en compte les besoins des usagers de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires. Il y a lieu de renouveler ladite convention

**Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE d'autoriser à signer la convention d'objectifs et de financement contrat « de prestation de service » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon pour le multi accueil « Poisson Lune » et tous les documents y afférents.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Catherine STARON



Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre
Pour copie conforme,

Le Maire,
Catherine STARON



Accusé de réception en Préfecture
069-210902684-20230126-2023-013-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023